
EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**
(Dossier n° 8)

Vu les articles L.2312-2 et L.2313-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2009 et notamment l'annexe B1-6,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour
changer vraiment),

DECIDE :

- **d'attribuer** une subvention
 - o au Centre communal d'Action Sociale

- **d'attribuer** aux associations et organismes les subventions suivantes :
 - o ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - Comité d'Œuvre Sociale

 - o ACTIONS CIVIQUES
 - Amicale des Amis Rhin et Danube
 - Association des Amis et Anciens de la Légion Étrangère
 - Association des Déportés Internés Résistants Patriotes
 - Association les Médailleurs Militaires 142ème section
 - Association Mantaïse des Français d'Afrique du Nord
 - Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance
 - Association Parachutiste du Mantois
 - Association pour la dignité des Harkis de France
 - Association Républicaine des Anciens Combattants
 - Comité d'entente du monde combattant du mantois
 - Association F.N.A.C.A
 - Union Départementale des Amis Combattants Français Musulmans
 - Union Nationale des Combattants du Mantois

 - o SPORTS
 - Association Bougainville Sports
 - Association Football club du Mantois 78
 - Association Mantes 78 Mvay Thaï Club
 - Association Mantes Cricket Club
 - Association Office Municipal des Sports
 - Association Sportive Mantaïse
 - Association Taekwondo Val de Seine

 - o ENVIRONNEMENT
 - Association Club Copernic
 - Association Le Goujon Mantais
 - Association Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin
 - Association Team Sensas Goujon Mantais

 - o AFFAIRES CULTURELLES
 - Association ASSO'S A SONS
 - Association Blues sur Seine
 - Association BULLES DE MANTES
 - Association Centre Culturel Le Chaplin

- Association Centre d'Action Culturelle Georges Brassens
 - Association Club Cinéma Amateur de Mantes
 - Association Collectif 12
 - Association Comédie des Mantes
 - Association Ensemble Vocal de Mantes-en-Yvelines - OPUS 78
 - Association Ensemble Vocal du Mantois
 - Association Musique en Seine
 - Association RAMDAM SLAM
 - Association Théâtre du Mantois
- ANIMATION VIE LOCALE
- Amicale des Bretons de la Région Mantaise
 - Association Club Philatélique du Mantois
 - Association La Fayette Maquette Club du Mantois
 - Association Le Clos des vieilles murailles
 - Association Loisirs Artisanat Contact
- AFFAIRES FONCIÈRES
- Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.) Paul Cézanne
 - Union Locale des Syndicats C.F.D.T.
 - Union Locale des Syndicats C.F.T.C.
 - Union Locale des Syndicats C.G.T.
 - Union Locale des Syndicats CFE - C.G.C.
 - Union Locale des Syndicats F.O
- SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES
- Association Val Services
 - Audas
 - École Privée Notre Dame (dotation)
 - Association Cœur de Mantes
 - Comité de jumelage
 - Association MEDIA 78
 - Maison du tourisme.
- **d'autoriser** le Maire à signer les éventuelles conventions à intervenir entre la Ville et les associations, ainsi que les éventuels avenants.

La dépense sera imputée au compte 6574 (subvention aux associations) et 657362 (subvention au CCAS).

Le Maire

 Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 8

Le Maire : « Des questions, des commentaires de toutes ces subventions qui ont été vues dans les différentes commissions ? Monsieur JAMMET, Madame COSTE et Monsieur TAOUZA. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, plusieurs commentaires d'ensemble, je ne vais pas revenir association par association. Premier commentaire, les subventions aux associations n'augmentent pas, je l'ai déjà dit tout à l'heure, d'une année sur l'autre, je devrais même dire d'une année sur les autres mais maintenant je ne sais plus où on en est mais on doit bien être à 5 ou 6 ans sans augmentation des subventions pour la plupart des associations. J'en ai bien repéré quelques-unes qui, effectivement, avaient une augmentation, qui...une augmentation substantielle, je pense au Chaplin, je pense au Centre d'Action Culturelle et au Collectif 12 mais ils devront sur cette subvention, assurer l'entretien et les réparations des locaux qu'ils occupent puisque c'est d'ailleurs cette délibération qui a été votée au cours de l'année, ce que j'avais appelé, il y a quelques mois, une externalisation et une privatisation déguisée. Ça se confirme, donc pas d'augmentation réelle de subventions pour les actions de ces subventions. Troisième commentaire, par le biais de la charte associative, vous avez tout simplement réduit considérablement le nombre d'associations qui perçoivent des subventions depuis 1995, ça se chiffre à plusieurs dizaines d'associations. Donc là aussi sans doute on peut parler de diminutions drastiques. Quatrième commentaire, bien évidemment on ne peut pas laisser passer la diminution de 85 % de celle du Centre Communal d'Action Sociale par un transfert massif des compétences de ce dernier, CCAS, qui, je le rappelle, est un établissement public c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un retour en régie municipale d'une délégation de service public, comme l'avait annoncé à tort un élu au mois d'octobre dernier, et le transfert du CCAS qui le vide d'ailleurs de son sens. Qu'il vide de son sens en lui faisant porter les opérations comme celles de la réussite éducative ou subventionnées, ça viendra mercredi, puisque que c'est à l'ordre du jour du CCAS, l'association des commerçants de Mantes subventionnée par le Centre Communal d'Action Sociale, je trouve, comme action sociale, on pouvait sans doute trouver mieux. Voilà, je veux dire que ces subventions sont directement liées à la philosophie de votre budget, il n'est pas bon, il est même dangereux, il ne répond pas aux besoins. Bien entendu, par mon vote, je n'entends pas m'opposer aux subventions qui vont être délivrées aux associations mais plutôt appeler à ce qu'il y ait une politique de subventionnement digne de ce nom, c'est la raison pour laquelle je voterai CONTRE parce qu'elle me semble complètement insuffisante. »

Le Maire : « Madame COSTE ».

Madame COSTE : « Oui, Monsieur le Maire, sur cette délibération concernant les subventions aux associations on voudrait aussi réaffirmer un certain nombre de choses que. D'une part, effectivement, le montant augmente de manière différenciée et parfois pas du tout pour des petites associations, peut être vraiment discutable mais c'est plus sur la manière de travailler pour voter cette délibération qu'on a eu du mal. Il semble quand même, qu'avec les documents que l'on a, il est quand même difficile de lire une politique globale en matière associative parce qu'il n'y a pas de document synthétique, il y a un éparpillement des subventions, une superposition des niveaux de financement. Certains semblent croisés. On a indiqué dans la petite brochure des subventions, des dotations spécifiques, je pense à celle de l'école Notre Dame, ne semble pas correspondre du tout à une politique de subventions d'associations. Donc c'est quand même assez compliqué de s'y retrouver. Il me

semble que ça vaut le coup quand même pour cette ville, qui est irriguée par cette pratique associative et cette grande variété de pouvoirs, avoir une visibilité à la fois sur leur projet spécifique, leur répartition et malheureusement ce n'est pas le cas. On s'abstiendra sur cette délibération. »

Le Maire : « Merci, Madame COSTE. Alors c'était Monsieur TAOUZA. »

Monsieur TAOUZA : « Oui tout à fait. Ils ont pratiquement tout dit. Ce que l'on aimerait tout simplement vous dire, Monsieur le Maire, comme nous l'avons annoncé dans notre campagne municipale, les subventions aux associations étaient l'une de nos priorités et on ne peut être que désolé, déçu de voir que ce n'est pas votre priorité en ce qui vous concerne et notre vœu serait d'augmenter la subvention aux associations qui ont prouvé leur utilité notamment en apportant une distinction particulière, ...à la Ville, on pourrait citer les associations sportives comme le FC Mantois, comme le Muay Thaï qui a quand même un champion intercontinental, le Taekwondo et d'autres bien évidemment et on aimerait aussi que vous octroyez une augmentation progressive aux associations qui ont déjà plusieurs années d'existence sur le territoire et qui contribuent aux animations de notre ville. On peut se rendre compte que les dotations ont stagné depuis 2004 alors, comme vous le savez, le coût de la vie a augmenté considérablement. Nous espérons que pour l'année 2009 vous allez procéder à une revalorisation des subventions aux associations. »

Le Maire : « Pas d'autres interventions ? Alors je veux dire à Madame COSTE que les documents tels qu'ils sont fournis, qui permettent de faire une comparaison entre 2008 et 2009, ce sont d'ailleurs les documents qui sont là, qui sont sous cette forme depuis de nombreuses années, qui avaient été élaborés d'ailleurs à la demande d'un certain nombre de membres de l'Opposition il y a plusieurs années, pour pouvoir faire un parallèle entre l'un et l'autre. Vous avez évoqué simplement, en la citant, l'école privée Notre Dame, je dois dire que si elle figure ici, il s'agit en réalité, et c'est d'ailleurs indiqué, qui est une dotation comme peuvent l'avoir d'autres écoles, c'est quelque chose qui est obligatoire. Je veux revenir par contre sur le fond, sur ce qu'a dit Monsieur TAOUZA d'abord en disant qu'il faut augmenter les subventions des associations qui ont été apportées à la Ville. Donc je n'oserai pas dire Monsieur TAOUZA que vous pensez que toutes celles que, selon vos yeux, n'apportent pas à la Ville, il y en a tant que ça mais moi je considère que toutes celles qui sont ici apportent quelque chose à la Ville sinon on ne leur donnerait pas de subventions, ça c'est la première chose. Deuxièmement, augmenter les subventions des associations au seul motif qu'elles sont anciennes ne me semble pas quelque chose de tout à fait intéressant à retenir parce que ce n'est pas l'ancienneté qui fait l'intérêt et qui fait les projets qui sont portés par les associations et donc le critère d'ancienneté ne sera pas un critère retenu. Mais surtout, et pour en terminer là, je voudrais juste attirer l'attention de Monsieur JAMMET, et des autres également puisque en substance ils ont laissé entendre la même chose pour la page n° 3 du document « subventions aux associations » que vous avez tous. Alors je le lis pour que tout le monde le voie bien, total général 2008 : 2 446 390 €, total au budget primitif 2009 : 2 700 000 €. Si ça ce n'est pas une augmentation de 254 000 € en l'occurrence, c'est-à-dire un petit peu plus de 10 %, je ne sais pas ce que c'est, mais ça s'est une simple règle de trois que j'observe à la page n° 3 et donc les subventions augmentent bien d'une année sur l'autre, c'est clairement ce qui est indiqué.... »

Monsieur JAMMET : « Monsieur le Maire, il y a l'entretien et la réparation des locaux dedans. Ce n'est pas sérieux votre argument. »

Monsieur TAOUZA : « ...inaudible.... ».

Le Maire : « Monsieur TAOUZA, je vous redis, et vous avez le détail de ce que vous avez d'ailleurs dans chacune des commissions, l'ensemble de ces subventions ont augmenté. Qu'ensuite vous puissiez dire que tout le monde n'a pas eu les mêmes augmentations, c'est exact, mais l'ensemble des subventions ont augmenté. De grâce, ne dites pas que les choses n'ont pas bougé. Sur ce, puisque vous avez déjà formulé vos positions, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »